

RAPPORT DU JURY DES EPREUVES D'ACCES A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE METZ

SESSION 2022-2 (EPREUVES DU 18 OCTOBRE 2022 ET DE JANVIER 2023)

La fonction première de ce rapport est d'aider les candidats des futures sessions des concours d'entrée à l'Institut régional d'administration de Metz à bien percevoir les attentes des jurys : le tout premier conseil donné aux futurs candidats sera donc de prendre le temps de le lire, soigneusement et intégralement.

Il est évidemment essentiel de se présenter préparé, ayant acquis des connaissances et une culture administrative en rapport avec le projet professionnel envisagé, mais il l'est sans doute tout autant de bien percevoir quel comportement, quelles qualités, quelle capacité de prise de recul, quel degré de réflexion, sont attendus des futurs attachés d'administration de l'Etat qui intégreront le cursus de formation proposé par l'IRA. Instituts de formation réputés, à juste titre, les IRA partagent un socle de valeurs et de méthodes commun même si chacun des Instituts présente également ses spécificités, liées à son ancrage territorial, aux partenariats noués, aux équipes et aux personnes qui assurent le bon fonctionnement technique, administratif, pédagogique des formations dispensées : comme une grande famille, où tout le monde se connaît, la taille des promotions permettant encore ces relations de grande proximité. Ainsi, quelle que soit la voie retenue pour intégrer l'IRA (concours interne, externe ou troisième concours), les membres des jurys attendent des candidats qu'ils soient capables d'expliquer leur choix, directement, simplement, et sincèrement, en démontrant leur motivation, leur capacité à endosser les responsabilités d'un attaché administratif de l'Etat, et leur engagement envers le service public...ou le service au public !

Dans une carrière administrative, et quels que soient les diplômes détenus, l'accès à la catégorie A n'est ni un dû, ni une fatalité : il est primordial d'en être conscient avant de se présenter à l'un des concours d'entrée à l'IRA (de Metz ou d'ailleurs !). Ne pas être reçu au concours, même si la hiérarchie (concours interne) a émis un avis favorable ou si les conditions préalables pour se présenter (concours externe et 3^{ème} concours) semblent acquises, fait partie des scénarios vraisemblables, y compris lorsque l'on est admissible.

Le fait de détenir des compétences d'expertises, grâce à un cursus administratif ou dans le secteur privé antérieur, doit être valorisé, mais n'est pas suffisant en soi. Les besoins de l'administration relèvent aussi, dans tous les services, sectoriels ou transversaux, de fonctions supports encadrées par des attachés de qualité : celles-ci sont malheureusement négligées ou trop souvent boudées par les candidats, qui soit les idéalisent, soit en refusent l'exercice (particulièrement en matière de ressources humaines). Certes, quelques postes peuvent ne relever que d'une technicité particulière et recherchée, mais le corps des attachés est majoritairement en lien avec l'exercice de ces fonctions qui nécessitent une grande rigueur, l'application à soi-même d'un comportement exemplaire et sans faille, ainsi que la capacité à exprimer des refus au nom de l'intérêt général (ou parfois simplement de la légalité !), sans négliger pour autant des qualités d'humanité ou d'empathie, dans un équilibre qui fonde l'autorité naturelle. Fonctions exigeantes, mais riches en retours humains quand elles sont bien exercées, valorisantes au constat d'un service qui fonctionne avec des agents investis, elles contribuent alors à des parcours professionnels brillants. Il est conseillé aux candidats de se préparer aussi à ces postes, sauf cas particulier d'impossibilité majeure. Il est rappelé qu'en tant qu'attaché il n'est que peu probable de ne jamais avoir à gérer ses sujets (ressources humaines, budgets, immobilier...), fut-ce sur des dossiers particuliers et ponctuels. Il ne peut donc être envisagé de

faire une impasse totale sur ces responsabilités inhérentes aux postes d'attachés, au prétexte que ce qui est visé est un poste, voire un parcours, d'expert.

Chacune des épreuves, dans sa forme comme dans son fond, est destinée à aider le jury à « réunir un faisceau d'indices concordants » suffisamment probants pour sélectionner ceux des candidats qui réunissent ces prérequis. Aussi est-il indispensable de n'en négliger aucune, et de bien comprendre le sens de chacune. La préparation de celles-ci, écrites comme orales, les critères d'évaluation et de correction, mobilisent à chaque session l'ensemble des membres des jurys, en amont comme pendant toute la durée du concours. Le présent rapport constitue une synthèse de toutes les observations issues de la session 2022-2, utiles aux jurys pour construire un outil d'évaluation toujours plus juste, fin et fiable, et aux candidats pour percevoir exactement ce qui est attendu de leur part.

Le QCM permet d'évaluer les connaissances des candidats, ainsi que le cas pratique, destiné en outre à mesurer leur capacité à répondre rapidement à une commande précise de leur hiérarchie, en ayant correctement identifié les enjeux de celle-ci, les interlocuteurs désignés et leurs positionnements réciproques dans la structure choisie, ainsi que leur maîtrise des règles de l'expression écrite administrative. L'épreuve orale, qui est publique, doit permettre au jury de vérifier les motivations, les aptitudes à exercer des responsabilités des admissibles, y compris en termes de management, ainsi que leur potentiel d'évolution et la cohérence de leur projet professionnel.

La diversité des carrières suivies par les membres des jurys permet d'apprécier et d'évaluer les profils tout aussi variés des candidats des 3 concours. Le sérieux avec lequel ils ont tous suivi une formation mise en place par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), l'attention portée aux candidats et aux conditions matérielles dans lesquelles ils se présentent aux différentes épreuves, les échanges et débats entre eux pour sécuriser et objectiver le plus possible les regards portés sur les prestations des candidats signent un véritable travail d'équipe, garant supplémentaire d'un jury équitable, bienveillant mais exigeant. Leur engagement se signale au-delà de la seule période du concours, puisque, à titre expérimental, un suivi de la scolarité des admis sera mis en place, en partenariat avec l'équipe pédagogique de l'IRA de Metz. L'objectif en est de vérifier l'adéquation des critères retenus par les membres des jurys aux attentes des formateurs et de l'Etat, futur employeur des candidats retenus.

Je souhaite ici souligner la qualité du travail et des échanges, parfois nourris, entre les membres des jurys, tout au long du déroulé des épreuves écrites et orales, et je tiens à en remercier chacune et chacun. Malgré des journées longues et éprouvantes, aucun d'entre eux ne s'est jamais départi de son calme ni de sa concentration sur le déroulé des épreuves, pas plus que de l'attention due à chaque candidat(e). Le partage d'expérience entre anciens et nouveaux membres des jurys, essentiel du fait d'un renouvellement partiel de ceux-ci à chaque session, s'est fait dans une excellente ambiance et avec une grande efficacité.

L'organisation matérielle du concours a été assurée avec une grande rigueur et beaucoup de bienveillance par l'ensemble des équipes administratives de l'IRA de Metz, dirigé par M. Dominique Berner, sous la houlette opérationnelle et attentive de M. François Le Rest, directeur de la formation initiale, et grâce à l'implication quotidienne, la très grande disponibilité et la réactivité de Mme Anne-Laure Vignon et de Mme Cindy Osieka, gestionnaires du service concours et examens.

Les épreuves écrites, hors les murs de l'IRA de Metz, ont été organisées avec le concours des préfetures et rectorats, en métropole et en Outre-mer, dans des centres d'examens désormais rompus à cet exercice.

La période des oraux, qui se déroulent dans les locaux de l'IRA de Metz (avec, si nécessaire, l'organisation d'entretiens en visioconférence), est particulièrement dense, mais ne voit pas l'équipe administrative se départir de son calme ni de son professionnalisme. Au nom de tous les membres des jurys, mais aussi au nom des candidats qui sont les premiers bénéficiaires de l'ambiance calme et sereine ainsi maintenue, je tiens à les en remercier vivement.

* *
*

La session de l'automne 2022 s'est déroulée du 18 octobre 2022 au 13 janvier 2023, et a vu un total de 546 candidats se présenter aux épreuves écrites en octobre 2022, pour 1279 inscrits : le taux d'absence est encore plus élevé que les années précédentes. Il se monte à plus de 57% pour cette session. Des mouvements sociaux dans les transports ont pu retenir certains candidats, mais ils ne sont certainement pas la seule raison de cet important absentéisme. Il est difficile d'interroger les absents, mais il sera peut-être nécessaire, au vu du coût important que cela représente, de mettre en place des mesures pour limiter les inscriptions non suivies d'effet sans raison valable (notamment pour le concours interne, les agents concernés bénéficiant de conditions particulières pour se déplacer).

Les épreuves de questionnaires à choix multiples (QCM) ont été corrigées de façon automatisée au niveau national pour tous les IRA. Il a été tenu compte des difficultés connues en 2020 lors de la mise en place de l'épreuve de QCM. La répartition des questions et la notation ont été modifiées, les erreurs à l'épreuve de QCM étant désormais sanctionnées par un demi-point négatif, contre un point précédemment (zéro point pour une non-réponse, 1 point pour une bonne réponse). Pour autant, le QCM a été éliminatoire dans des proportions nettement supérieures à la session de printemps 2022 pour les 3 concours (les candidats du concours externe se sont rattrapés en étant moins éliminés pour cette session par l'épreuve du cas pratique, ce qui aboutit à un pourcentage global de candidats classés à l'issue des épreuves écrites équivalent pour les deux sessions 2022).

Il est sans doute également important de noter que, parmi les admis, aucun ne l'est avec une mauvaise note à l'épreuve orale, de même qu'aucun candidat non admis n'a obtenu, pour cette épreuve, une bonne note.

Pour cette session d'automne 2022, le nombre de postes ouverts pour l'IRA de Metz était de 88, répartis entre les 3 concours (45 pour le concours externe, 34 pour le concours interne et 9 pour le troisième concours). De plus, deux reports doivent être intégrés à cette promotion. Sans surprise, les deux plus gros pourvoyeurs en postes étaient le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (41 postes) et le ministère de l'intérieur (19 postes), le ministère de la transition écologique (6 postes) et le ministère des armées (5 postes) venant ensuite.

1. Le bilan statistique sur les trois concours

1.1. Une chute du nombre de candidats mais la qualité encore préservée des admis

Le nombre de candidats inscrits (quasi identique au nombre de candidats admis à concourir, pour les trois concours) est globalement similaire à ce qui était observé à la session de printemps 2022, et légèrement supérieur à la session d'automne 2021. En revanche, la proportion de présents à l'écrit par rapport aux inscrits est inférieure pour l'automne 2022 aux deux sessions précédentes, de façon très marquée pour le troisième concours (remarque faite avec prudence, du fait d'un nombre de candidats moindre). L'examen de l'historique de ces chiffres depuis 2018, intégrant la nouvelle organisation du concours avec deux sessions annuelles depuis 2020, n'est pas très concluant. Les deux sessions de 2020, premières tenues après l'application de la réforme, et dans le contexte sanitaire spécifique du covid, ont vu une diminution du nombre d'inscrits (mais une augmentation annuelle si l'on additionne les deux sessions, sans cependant connaître le nombre de candidats se présentant aux deux sessions) comme du pourcentage des présents. Les taux de participation ne sont plus que de 42%, 45% et 37,5% pour, respectivement, le concours externe, le concours interne et pour le 3^{ième} concours, contre 46,5%, 49% et 45% à la session d'automne 2021. De façon constante, les sessions de printemps semblent attirer un peu plus de candidats : ce point, s'il se confirme, pourrait faire l'objet d'une analyse (dépendance des candidats à un calendrier de type « scolaire », pour des raisons familiales ?).

Une analyse fine de ces tendances devrait être mise en œuvre, afin de prendre le cas échéant quelques mesures correctives. En effet, bien qu'encore préservé, le taux de sélectivité, défini comme le rapport entre le nombre de présents à l'écrit et le nombre d'admis, est visiblement diminué par rapport à la session d'automne 2021 pour le concours interne (5,9 en 2022 vs 8,4 en 2021) et pour le 3^{ième} concours (4,7 en 2022 vs 6,5 en 2021). Il se maintient en revanche pour le concours externe (6,9 en 2022 comme en 2021). Sans pouvoir affirmer si un lien peut être fait avec l'attractivité semblant légèrement supérieure des sessions de printemps (2021 et 2022 au moins), le taux de sélectivité pour ces sessions, et pour le concours externe, est également supérieur à celui des sessions d'automne (11,2 en 2021 et 10,5 en 2022).

Session	Externe			Interne			3e			Total	
	Admis à concourir	Présents		Admis à concourir	Présents		Admis à concourir	Présents		Admis à concourir	Présents
2018	894	404	45,19%	796	519	65,20%	155	82	52,90%	1845	1005
2019	787	210	26,68%	692	428	61,85%	201	75	37,31%	1680	713
2020-1	738	465	63,01%	638	434	68,03%	103	65	63,11%	1479	964
2020-2	755	400	52,98%	577	298	51,65%	94	53	56,38%	1426	751
2021-1	900	437	48,56%	483	252	52,17%	106	52	49,06%	1489	741
2021-2	654	304	46,48%	440	216	49,09%	86	39	45,34%	1180	559
2022-1	741	408	55,06%	461	236	51,2%	76	48	63,15%	1278	692
2022-2	741	311	41,97%	450	202	44,89%	88	33	37,5%	1279	546

L'épreuve de QCM, revue depuis la deuxième session de 2021, reste la plus discriminante pour les épreuves d'admissibilité, particulièrement pour le 3^{ème} concours (30% des candidats éliminés pour une note de QCM inférieure à 5) et pour le concours interne (29% des candidats éliminés), un peu moins pour le concours externe (18,6%). Pour les 3 concours, le QCM s'est révélé plus compliqué pour les candidats en 2022 que lors de la session de printemps 2022 (21% de notes éliminatoires en 2021 pour le 3^{ème} concours, 17% pour le concours interne et 10,5% pour le concours externe). Pour le 3^{ème} concours, seulement 2 candidats sur 33 (6%) ont obtenu une note supérieure à 10 (meilleure note : 11), 17 sur 202 (8%) au concours interne (meilleure note : 13,5), et 61 sur 311 (19,6%) au concours externe (meilleure note 14). Cette épreuve va sans doute devoir faire l'objet d'examen attentif : les différences nettes entre les concours sont à analyser, de même que le niveau de préparation des candidats et leur compréhension de l'épreuve. Peut-être faudra-t-il revoir la nature des questions, ou leur répartition entre les différents thèmes abordés, sans baisser le niveau d'exigence des connaissances pré-requises ? Les résultats obtenus pour cette épreuve dans les autres IRA seront intéressants à comparer entre eux.

Au total, ce sont donc 12 candidats sur 33 qui ont obtenu au moins une note éliminatoire au 3^{ème} concours (10 au QCM et 5 au cas pratique, 5 aux deux épreuves), 75 sur 202 au concours interne (59 au QCM et 35 au cas pratique, 19 aux deux), et enfin 68 sur 311 au concours externe (58 au QCM et 28 au cas pratique, 18 aux deux).

Les moyennes des derniers admissibles sont en baisse par rapport à la session d'automne 2021, ce qui est sans doute la conséquence la plus directe des difficultés signalées supra sur les QCM (particulièrement pour le 3^{ème} concours au cours duquel le dernier admissible disposait, en 2021, de 84 points et en 2022 de 49,85 points seulement).

Au final, les notes les plus élevées des admis, pour la session d'automne 2022, sont proches de celles obtenues par les admis à la session d'automne 2021 au concours externe (17,97 et 18,53 respectivement), interne (18,69 et 18 respectivement), et au 3^{ème} concours (16 et 16 respectivement). Les moyennes des derniers admis en 2022 sont en revanche, sans surprise non plus, légèrement inférieures à celles des derniers admis pour la session d'automne 2021.

Résultats session 2022-2 – IRA de Metz

Session 2022-2 (écrits 18 octobre 2022)	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Postes offerts	45	34	9
Inscrits	742	450	88
Admis à concourir	741	450	88
Présents épreuves écrites	311	202	33
% présents	41.97%	44.89%	37.5%
Taux de sélectivité (présents à l'écrit/admis)	6.9	5.9	4.7
ADMISSIBILITE *			
Admissibles	129	90	17
Moyenne du dernier candidat admissible /20	10	8.27	7.12
Nombre de points du dernier candidat admissible	70	57.87	49.85
% admissibles	41,5 %	44.6 %	51.5 %
Moyenne la + élevée	16.02	14.67	13.95

Moyenne la + basse (candidats classés)	5.77	5.83	5.76
Nombre de ruptures d'anonymat (RA)	0	0	0
Nombre de notes éliminatoires	68	75	12
% notes éliminatoires	21.86 %	37.12%	36.36%
Dont QCM	58	59	10
Dont cas pratique	28	35	5
Dont QCM et cas pratique	18	19	5
ADMISSION *			
Présents	121	84	16
Note la + élevée	17.97	18.69	16
Note la + basse	2.39	4.48	4.5
Moyenne (/20)	10.44	10.58	9.88
Nombre de notes éliminatoires	11	3	2
Admis liste principale	45	34	7
Moyenne du dernier admis LP (/20)	11.86	11.17	11.01
Nombre de points du dernier admis LP	166.09	156.37	154.14
Inscrits liste complémentaire	8	6	0
Moyenne du dernier admis LC (/20)	11.45	10.67	/
Nombre de points du dernier admis LC	160.26	149.35	/

EPREUVES ECRITES (notes après péréquation)	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Cas pratique			
Note maximum	18.59	16.5	17.25
Note minimum	0.69	0.45	1.25
QCM	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Note maximum	14.45	13.36	11.01
Note minimum	0.59	2.35	2.61
Culture juridique et administrative (/59)			
Points maximum	97	88	72
Points minimum	-7	7	3
Finances publiques (/20)			
Points maximum	27	22	20
Points minimum	-9	-9	-5
Organisation, fonctionnement et politique des institutions européennes (/20)			
Points maximum	38	31	30
Points minimum	-3	-7	-4
Culture numérique (/20)			
Points maximum	37	40	32
Points minimum	-1	1	12

*Notes après péréquation

1.2. Des candidats venus d'horizons variés, les femmes légèrement sur-représentées

Les statistiques disponibles sur le profil des candidats concernent la représentation par genre et l'âge des candidats. Les données concernant les parcours diplômants et professionnels ne sont pas disponibles, ce qui serait pourtant utile pour mieux connaître l'évolution des profils. Les auditions ont encore révélé des parcours très variés.

Les concours ont recueilli, comme les années précédentes, plus de candidatures féminines que masculines à l'IRA de Metz, particulièrement, cette année, pour le concours interne. Les résultats au niveau de l'admissibilité sont plutôt favorables aux femmes pour les 3 concours. Les faibles effectifs du 3^{ième} concours ne permettent pas de tirer de conclusion statistique, mais globalement, pour les 3 concours, le pourcentage de femmes admises (liste principale et liste complémentaire) est en cohérence avec leur représentativité parmi les candidats.

Représentativité des femmes.

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3e concours
Admis à concourir	741	450	88
% femmes	58.03%	70%	60.23%
Présents	311	202	33
% femmes	58.52%	68.32%	66.67%
Admissibles	129	90	33
% femmes	62.79%	71.11%	70.59%
Admission			
Présents	121	84	16
% femmes	63.64%	70.24%	75%
Admis liste principale	45	34	7
% femmes	64.44%	64.71%	71.43%
Admis liste complémentaire	8	6	0
% femmes	50%	66.67%	0%

Les âges des candidats montrent une grande diversité des profils à tous les concours, même si la moyenne est logiquement plus basse au concours externe. Elle est cependant, même pour ce dernier, relativement élevée, signant des études longues et des carrières professionnelles souvent entamées, même sans multiplicité des expériences. Quelques candidats proches de l'âge de la retraite (concours interne et 3^{ème} concours) se sont présentés avec des projets convaincants.

Age des candidats admis (listes principales et complémentaires)

		Maximum	Minimum	Moyenne
Concours externe	Liste principale	45	22	27
	Liste complémentaire	40	25	28
Concours interne	Liste principale	53	30	40.5
	Liste complémentaire	61	40	53.5
3^e concours	Liste principale	60	33	41
	Liste complémentaire	/	/	/

2. Les épreuves écrites d'admissibilité

2.1. Le choix des sujets et la procédure de correction

Le choix des sujets est commun à tous les IRA et fait l'objet d'une procédure conduite par la DGAFP. Des thèmes fixés par arrêté ministériel limitent le champ des sujets. Les domaines abordés restent cependant très ouverts et il est attendu des candidats une bonne connaissance du contexte général de l'administration, et une culture générale étendue (sujets de société, de politique générale, nationale et au moins de l'actualité européenne).

La correction des épreuves écrites, dont les copies sont numérisées, est assurée suivant une grille d'appréciation. Une concertation préalable du jury a permis d'assurer une homogénéité des orientations de correction et d'organiser les échanges entre correcteurs des mêmes épreuves, ces sous-jurys ayant fait l'objet d'une constitution homogène entre eux (répartition des origines professionnelles, expérience préalable des jurys de concours et notamment des concours d'entrée

aux IRA...). La réunion d'admissibilité a, par la suite, permis de s'assurer de la cohérence des corrections opérées par les binômes de correcteurs.

2.2. L'appréciation portée sur les copies et les conclusions à en tirer

La première remarque est que les candidats ne semblent pas se saisir de tous les outils à leur disposition pour préparer ce concours, et notamment que peu d'entre eux semblent avoir eu la curiosité de consulter les annales, d'analyser les meilleures copies données en exemple ou de prendre connaissance des conseils prodigués dans les corrigés, toutes informations pourtant disponibles sur le site de l'IRA.

L'épreuve de cas pratique, commune aux trois concours, est corrigée de façon différenciée. Il est notamment plutôt attendu des candidats du concours externe qu'ils valorisent leurs connaissances académiques, de ceux du concours interne, leur(s) expérience(s) administrative(s), et de ceux du 3^{ème} concours, leur parcours professionnel. Dans tous les cas, le positionnement des candidats doit être celui demandé par l'exposé du cas pratique, la note répondre aux attentes de son commanditaire supposé et en avoir toute l'opérationnalité espérée auprès des destinataires visés. Il est conseillé de prendre le temps de bien lire le sujet, et de ne pas chercher l'originalité à tout prix (notamment pour le plan). Même (voire surtout !) lorsque le sujet semble connu, prendre le temps de d'analyser soigneusement l'exposé du cas pratique est indispensable. En effet, dans ce cas, et cela a été illustré par de nombreuses copies cette année alors que le sujet portait sur le télétravail, le risque de se perdre dans des digressions et d'oublier l'objectif de la note à élaborer, ou de ne le traiter que partiellement, est particulièrement prégnant.

Cette première phase de l'épreuve doit cependant s'inclure dans une gestion de son temps rigoureuse : le jury a constaté que trop de copies n'étaient pas complètes, inachevées ou accompagnées d'annexes bâclées, le tout pouvant se clore par une note éliminatoire.

Il n'y pas de rupture d'anonymat cette année, dont il est rappelé qu'elle est éliminatoire, malgré quelques questionnements sur de rares copies qui rendent cette mise en garde toujours d'actualité : il est indispensable de bien veiller à n'introduire aucun signe distinctif sur les devoirs.

Sur la forme, il est plus qu'indispensable de rendre une copie propre, en soignant son écriture, mais aussi l'orthographe, tout en faisant un effort de syntaxe. Il n'est pas inutile de se rappeler que les accords, tout comme la ponctuation, peuvent donner des sens différents à la même phrase. Qui ne connaît cet exemple fameux : « Mon chef dit : Durand est un imbécile. » qui ne signifie pas la même chose que : « Mon chef, dit Durand, est un imbécile ! »... Il ne devrait pas être nécessaire, à ce niveau de concours, de rappeler que toute phrase comprend un verbe conjugué et un sujet *a minima*, complétés le cas échéant par d'autres éléments. Il est particulièrement désagréable pour les correcteurs de devoir lire certaines phrases à voix haute pour les comprendre, mais au-delà de ce constat, les responsabilités confiées à un attaché d'administration nécessitent une maîtrise du français écrit, et plus particulièrement dans son style administratif. C'est un style factuel et neutre, les phrases en sont courtes, claires, précises notamment.

Il importe de ne pas oublier d'introduire rapidement le sujet et la problématique, et d'annoncer le plan, quand bien même il serait dans le sujet, ce qui permet de vérifier que la commande est bien comprise et respectée : il peut être utile dans ce but de vérifier que les développements que l'on

se propose de rédiger répondront aux questions simples suivantes : qui demande quoi, à qui, pour faire quoi, auprès de qui et dans quel contexte ?

Cette épreuve, et ce n'est pas neutre, est bien celle d'une mise en situation. Dès lors, le positionnement pris, tant dans la note que dans les annexes, doit démontrer que le rédacteur s'est bien positionné en tant que cadre A, dans le contexte imposé par le sujet, en prenant le recul nécessaire et en assumant les responsabilités d'un cadre A. Le temps de l'exercice, le candidat (particulièrement pour le concours interne mais pas exclusivement) ne doit pas répondre comme il le ferait dans son environnement professionnel actuel.

Les annexes doivent répondre à la double nécessité de répondre à leur objectif, et d'être adaptées au public auxquelles elles s'adressent : les candidats auront donc tout intérêt de réfléchir à ces deux questions pour choisir de traiter celles qui leur sembleront les plus aisées au vu de ce double critère.

Les candidats sont invités à valoriser leur connaissance du contexte administratif, mais il est fortement conseillé de s'entraîner en lisant ou en rédigeant des notes sur des sujets très variés, particulièrement hors de son champ de compétences habituel ou présent. En effet, la tentation de recopier certaines parties du dossier mis à disposition est récurrente, ce qui n'est pas l'exercice demandé.

L'épreuve de QCM a été clairement plus sélective que l'an passé comme il a été dit plus haut. Les candidats peuvent/doivent/devraient/auraient dû s'entraîner (et se programmer des révisions ou des lectures utiles) à partir des exemples de questions publiés. Les membres du jury ont parfois été surpris par le manque de culture administrative, ou simplement civique, de candidats lors de l'épreuve orale : ces lacunes se retrouvent sans doute, au moins pour partie, dans les mauvais résultats au QCM, dont certaines questions portaient sur l'organisation du système démocratique français ou des élections locales ou nationales. Des bonnes réponses à ces questions auraient pu assurer aux candidats d'échapper à la fatidique note éliminatoire, si tant est qu'elles leur étaient connues, et qu'ils se soient par ailleurs astreints à ne répondre qu'aux questions dont ils étaient certains de détenir les réponses adéquates. Trop souvent aussi sans doute, des pièges, inexistant, ont été soupçonnés par les candidats, les amenant à passer à côté de la bonne réponse qui leur semblait peut-être trop évidente.

Ainsi, le jury note, avec regrets, que par exemple un candidat au 3^{ème} concours a été éliminé par une note inférieure à 5 au QCM, alors qu'il avait obtenu la très bonne performance d'un 17,5 à l'épreuve du cas pratique. Le constat est identique pour le concours interne (3 candidats éliminés par leur note au QCM, alors que celle obtenue à l'épreuve du cas pratique, supérieure à 12, aurait dû leur permettre de passer la barre de l'admissibilité ; ils sont 4 dans ce cas pour le concours externe, l'un d'eux obtenant même plus de 14 à l'épreuve du cas pratique).

La marge de progrès pour cette épreuve, en tenant compte des remarques supra, est donc conséquente, non seulement pour éviter les éliminations à ce stade du concours, mais encore pour améliorer son score avant les oraux le cas échéant.

3. L'épreuve orale d'admission

Il est tout d'abord rappelé que les épreuves orales sont publiques, et que les candidats peuvent se préparer en venant constater les conditions dans lesquelles se déroulent les épreuves, repérer les lieux quand ils ne les connaissent pas, et mieux appréhender les attentes des jurys en assistant à une ou deux épreuves.

Il est aussi rappelé que la ponctualité est une règle de base, spécifiquement lorsque l'on souhaite exercer des fonctions d'encadrement : venir sur place au moins une fois avant la date de la convocation permet aussi d'estimer correctement les temps de trajet, d'arriver à l'heure sans stress inutile, et ainsi de respecter les équipes administratives comme les membres du jury. Lors de cette session, le jury (et l'équipe administrative) ont accepté de patienter une heure pour attendre un candidat qui avait pris un train censé lui permettre d'être juste à l'heure. Ce type de retard ne devrait pas pouvoir se produire : lorsque l'on passe un concours, il est nécessaire de préparer son trajet en prévoyant des délais de sécurité suffisants.

La préparation du dossier (et notamment du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour le concours interne et le 3^{ème} concours, ou la fiche individuelle de renseignement pour le concours externe) est importante, car le jury prépare l'entretien à mener en fonction des parcours des candidats. Si cette étape est négligée, l'entretien pourra être mené d'une façon qui semblera déstabilisante au candidat, sauf s'il s'est lui-même suffisamment préparé pour compenser cette vacuité du dossier. Ainsi, une candidate, dont le dossier papier était quasiment vide, a surpris le jury par son aisance, la préparation de sa présentation orale, la solidité de son projet professionnel et son positionnement en tant que future cadre A de la fonction publique. C'est cependant un exemple rare.

La franchise et la cohérence de la présentation des candidats sont facilement perceptibles par le jury pendant les 5 premières minutes de l'entretien, et toutes les réponses peuvent être entendues notamment sur les motivations. Ainsi, un candidat, originaire d'un département ultramarin, a expliqué qu'il se présentait à Metz car il souhaitait « connaître le froid » et tous ses effets et conséquences en matière de services publics notamment.

Comme dit plus haut, les deux ministères les plus gros pourvoyeurs d'emplois sont l'Education nationale et l'Intérieur. Il est toujours surprenant pour le jury de constater que certains candidats, affirmant une attirance irréprouvable pour l'Education nationale et un poste de gestionnaire dans un EPLE, par exemple, n'aient jamais eu l'occasion, avant le concours, d'approcher ce type de métiers, et n'ait pas eu plus la curiosité de chercher à y faire un stage, fut-ce de quelques jours, pour savoir de quoi il retourne. De même, certains candidats, ne jurant que par la filière préfectorale, n'ont pas été capables de citer une seule direction territoriale ou un seul service préfectoral où ils souhaiteraient être affectés.

Les questions qui suivent la présentation du candidat servent à tester les motivations des candidats, et à appréhender correctement leur appétence, leurs qualités et leurs points forts. Il n'est pas éliminatoire de ne pas savoir répondre à une question concernant des connaissances, mais il a parfois été surprenant de voir des candidats incapables de répondre à des questions simples sur des sujets annoncés comme étant au centre de leurs préoccupations professionnelles actuelles. Il est préférable de ne pas tenter d'abuser le jury sur des faiblesses ou sur le contour réel des fonctions occupées.

Des mises en situation sont proposées tout au long de l'entretien, elles appellent une capacité à prendre du recul et surtout à réfléchir au positionnement d'un cadre A dans une telle situation : il aurait des réflexes (respect de la loi, du règlement), mais saurait prendre du recul (importance du fait sur lequel il est demandé de réagir), analyser tous les éléments connexes de la situation proposée pour finalement prendre une décision mesurée et responsable. L'encadrement d'agents

étant majoritairement inhérent aux postes de catégorie A dans la fonction publique, nombre de mises en situation feront appel aux compétences managériales des candidats, quel que soit leur parcours antérieur : il est donc recommandé de réfléchir en amont à ce qu'encadrer signifie, aux méthodes managériales utilisables, aux outils disponibles.

* *
*

A l'issue de cette session, tous les postes ont été pourvus par des candidats de qualité, en lesquels le jury a trouvé les qualités nécessaires pour suivre la formation dispensée par l'IRA de Metz. Le jury sera attentif au suivi de cette promotion, dont il est persuadé qu'elle confirmera les choix faits. L'ensemble du jury souhaite une très bonne scolarité à ces futurs attachés d'administration, de beaux postes en fin de scolarité, et une belle carrière ou fin de carrière par la suite. Mais au-delà de ces vœux personnels à chacune et chacun d'eux, le jury rappelle que l'aventure collective au sein de la fonction publique se nourrira de leur apport, de leur énergie, de leur investissement et de leur enthousiasme pour, continuellement, adapter et mieux servir nos concitoyens.

Au nom des membres du jury,
Virginie Klés
inspectrice générale de l'administration,
présidente du jury